

Aides aux locataires

7 Prêt pour allégement temporaire de quittances de loyer

Bénéficiaires

- Salariés des entreprises du secteur assujetti (+ ou - de 10 salariés) en situation de déséquilibre financier.
- Demandeurs d'emploi en situation de déséquilibre financier.

Modalités

Prêt.

Montant

Tout ou partie du montant de la quittance sur une durée maximale de 1 an dans la limite de :

- zone I : 17 600 €
- zone II et DOM : 14 400 €
- zone III : 11 200 €

Taux

1 % l'an maximum hors assurances et garanties, sans frais de dossier.

Durée

Conditions LOGIL.

Conditions

Notion de déséquilibre financier :

- personnes dont le dossier de surendettement a été accepté par la commission de surendettement de la Banque de France.

ou

- personnes qui, du fait d'un événement personnel (maladie, chômage, divorce...), ont des charges de logement supérieures à 40% de leurs revenus.